



SAISIE IMMOBILIERE ET CAUTION

Par **themar**, le **16/01/2015** à **11:09**

bonjour Maître

Gérants d'une SCI, nous avons été saisi de notre seul bien immobilier, celui-ci a été vendu aux enchères courant décembre

La somme recouvrée ne suffit pas à couvrir la totalité du capital restant dû à la banque

Mon mari et moi sommes caution solidaire de cet emprunt

Pouvez-vous nous dire dans quelles proportions la banque peut-elle nous "poursuivre"

A ce jour nous n'avons aucune nouvelle d'elle

Merci de votre réponse

Salutations respectueuses